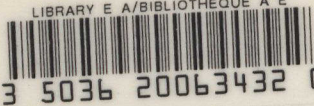


1951 N° 25

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



0 22436002 2002 9305 3

Le Secrétaire auprès du Gouvernement de l'Inde au  
Haut Commissaire du Canada dans l'Inde

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

1951, le 10 septembre, Nouvelle-Déhi

Monsieur le Haut Commissaire

Je vous prie de me réitérer à votre note en date de ce jour à laquelle  
vous avez joint les déclarations des principes formulés d'un  
accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de  
l'Inde au développement économique de l'Inde. Les déclarations  
de l'Inde au développement économique de l'Inde sont les mêmes que  
celles que le Gouvernement de l'Inde a faites dans le cadre de  
l'Inde. Les déclarations de l'Inde au développement économique de  
l'Inde sont les mêmes que celles que le Gouvernement de l'Inde a  
faites dans le cadre de l'Inde. Les déclarations de l'Inde au  
développement économique de l'Inde sont les mêmes que celles que  
le Gouvernement de l'Inde a faites dans le cadre de l'Inde.

Je vous prie de me réitérer à votre note en date de ce jour à laquelle  
vous avez joint les déclarations des principes formulés d'un  
accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de  
l'Inde au développement économique de l'Inde. Les déclarations  
de l'Inde au développement économique de l'Inde sont les mêmes que  
celles que le Gouvernement de l'Inde a faites dans le cadre de  
l'Inde. Les déclarations de l'Inde au développement économique de  
l'Inde sont les mêmes que celles que le Gouvernement de l'Inde a  
faites dans le cadre de l'Inde. Les déclarations de l'Inde au  
développement économique de l'Inde sont les mêmes que celles que  
le Gouvernement de l'Inde a faites dans le cadre de l'Inde.

S. DUTT